



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELIBERATION CA – 2026-03-11 /03

Relative à l'élection du Vice-Président Etudiant

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'arrêté rectoral du 6 février 2026 proclamant les résultats des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Limoges organisées du 3 au 5 février 2026 ;

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du Crous de Limoges pour la séance du 11 mars 2026 ;

Point de l'ordre du jour :

3- L'élection du Vice-Président Etudiant

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et de l'innovation et de Monsieur le Directeur Général du Crous,

Vu les déclarations de candidatures,

Entendu les déclarations des candidats.

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur l'élection du Vice-Président Etudiant

Candidat : *Tina Loophessi* : *22* Voix

Candidat : :Voix

Candidat : :Voix

Candidat : :Voix

Fait, à Limoges, le 11 mars 2026

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et de l'Innovation


Emmanuel Roux